



**Romanel-sur-Morges**  
Contrôle des habitants

**Ressortissant Etat-Tiers arrivant d'un autre canton ou de l'étranger**

**Documents de base à fournir :**

- Passeport valable, y.c visa
- 1 photo
- Bail à loyer – attestation du logeur – acte d'achat/extrait du registre foncier
- Emolument à payer lors de votre annonce d'arrivée (Cash, V/Pay, Maestro, PostCard)

**Activité salariée**

- Formulaire 1350
- Copie du contrat de travail
- Curriculum vitae
- Copie des diplômes
- Lettre de motivation de l'employeur avec preuves de recherches sur le marché

**Regroupement familial auprès d'un ressortissant suisse**

**Regroupement auprès du conjoint :**

- Acte de mariage/partenariat ou certificat de famille
- Lettre explicative si le délai du regroupement familial dépasse 5 ans

**Regroupement auprès des parents :**

- Acte de naissance
- Lettre explicative si le délai du regroupement familial dépasse 12 mois pour les enfants de plus de 12 ans ou de 5 ans pour les autres
- Justificatifs démontrant vos propres moyens financiers pour les enfants de plus de 21 ans

**Si enfant né d'un précédent mariage ou hors mariage :**

- Document officiel, légalisé, attestant la garde de l'autorité parentale
- Accord écrit, légalisé du parent restant à l'étranger autorisant l'enfant à accompagner l'autre parent en Suisse
- Accord écrit du conjoint du parent pour la prise en charge sous son toit de/des enfant(s) concerné(s)
- Si un ou plusieurs enfant(s) mineur(s) ne sont pas compris dans la demande : lettre expliquant les motifs pour laquelle l'unité familiale n'est pas recomposée dans sa totalité et intentions d'avenir quand à/aux enfant(s) mineur(s) demeurant à l'étranger

**Regroupement avec les ascendants :**

- Lettre explicative si le délai du regroupement familial dépasse 5 ans
- Justificatifs démontrant vos propres moyens financiers, cas échéant attestation de prise en charge (*formulaire disponible sur notre site internet*)
- Preuve du lien familial